



CONSEIL MUNICIPAL
du 4 AVRIL 2023 à 20h00

COMPTE-RENDU SOMMAIRE
PUBLIE LE 11 AVRIL 2023

08/2023 **Approbation du PV de la séance du 27 février 2023**

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 27 février 2023.

Délibération approuvée à l'unanimité.

09/2023 **Budget communal : Approbation du compte administratif et du compte gestion 2022**

Le Conseil Municipal,

Constate : que le Compte administratif et le Compte de gestion du Budget communal concordent et présentent les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	348 253,58 €	013 Atténuations de charges	5 519,82 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	336 554,20 €	70 Produits services, domaines et ventes	75 235,24 €
014 Atténuations de produits	71 017,00 €	73 Impôts et taxes	1 017 675,53 €
65 Autres charges de gestion courante	112 753,31 €	74 Dotations et participations	63 569,56 €
		75 Autres produits de gestion courante	919 835,42 €
Total des dépenses de gestion courante	868 578,09 €	Total des recettes de gestion courante	2 081 835,57 €
66 Charges financières	26 080,98 €	76 Produits financiers	0,00 €
67 Charges exceptionnelles	0,00 €	77 Produits exceptionnels	218 646,49 €
022 Dépenses imprévues	0,00 €		
Total des dépenses réelles de fonctionnement	894 659,07 €	Total des recettes réelles de fonctionnement	2 300 482,06 €
042 Opération ordre transfert entre sections	155 268,10 €	042 Opération ordre transfert entre sections	0,00 €
Total des dépenses de fonctionnement	1 049 927,17 €	Total des recettes de fonctionnement	2 300 482,06 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
20 Immobilisations incorporelles	6 477,60 €	13 Subventions d'investissements	2 529,00 €
21 immobilisations corporelles	257 563,34 €		
23 Immobilisations en cours	0,00 €		
Total des dépenses d'équipement	264 040,94 €	Total des recettes d'équipement	2 529,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	74 174,42 €	10 Dotations, fonds divers et réserves	397 673,54 €
Total des dépenses financières	74 174,42 €	Total des recettes financières	397 673,54 €
Total des dépenses réelles d'investissement	338 215,36 €	Total	400 202,54 €
040 Opération ordre transfert entre sections	0,00 €	040 Opération ordre transfert entre sections	155 268,10 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00 €	Total	555 470,64 €
Total des dépenses d'investissement cumulées	338 215,36 €	Total des recettes d'investissement cumulées	555 470,64 €

Constate : que le résultat net de l'année 2022 s'élève à 1.467.810,17 euros.

Rappelle : que les résultats 2021 et les restes à réaliser 2022 sont à intégrer aux résultats 2022 afin d'obtenir le résultat de clôture 2022.

Fonctionnement	
Dépenses (a)	1 049 927,17 €
Recettes (b)	2 300 482,06 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	1 250 554,89 €
Résultat fonctionnement reporté N-1 (d)	0,00 €
Résultat de clôture 2022 (e=c+d)	1 250 554,89 €

Investissement		
Dépenses	Dépenses totales (f)	338 215,36 €
Recettes	Recettes N (a)	555 470,64 €
	Excédent N-1 investissement (b)	316 532,35 €
	Recettes totales (c=a+b)	872 002,99 €
Solde d'exécution (g=c-f)		533 787,63 €

Arrête : les résultats de l'exercice 2022, après reprises des résultats de clôture de l'année antérieure et suivant le document en annexe, comme suit :

- l'excédent de fonctionnement cumulé est de : 1.250.554,89 euros,
- l'excédent d'investissement cumulé est de : 533.787,63 euros,
- le résultat de clôture est de : 1.784.342,52 euros.

Note : que les restes à réaliser 2022 doivent être déduits du résultat.

Approuve : le Compte de gestion et le Compte administratif 2022 du Budget communal.

Délibération approuvée à l'unanimité.

10/2023 Budget communal : Affectation des résultats 2022

Le Conseil Municipal,

Décide : d'affecter les résultats de l'exercice 2022 sur les articles suivants :
 - 300.554,89 euros sur le R1068,
 - 950.000,00 euros sur le R002,
 - 533.787,63 euros sur le R001.

Note : que les résultats seront intégrés lors de l'adoption du Budget Supplémentaire.

Délibération approuvée à l'unanimité.

11/2023 Budget photovoltaïque : Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2022

Le Conseil Municipal,

Constate : que le Compte administratif et le Compte de gestion du Budget annexe Photovoltaïque concordent et présentent les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	33,90 €	70 Ventes produits fabriqués, prestations	1 770,93 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	33,90 €	Total des recettes réelles de fonctionnement	1 770,93 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	0,00 €	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	0,00 €
Total des dépenses fonctionnement cumulées	33,90 €	Total des recettes de fonctionnement cumulées	1 770,93 €

Constate : que le résultat net de l'année 2022 s'élève à 1.737,03 euros.

Arrête : les résultats de l'exercice 2022, après reprises des résultats de clôture de l'année antérieure et suivant le document en annexe, comme suit :
 - l'excédent de fonctionnement cumulé est de : 12.206,97 euros
 - le résultat de clôture est de : 12.206,97 euros

Approuve : le Compte de gestion et le Compte administratif 2022 du Budget annexe Photovoltaïque.

Délibération approuvée à l'unanimité.

12/2023 Budget photovoltaïque : Affectation des résultats 2022

Le Conseil Municipal décide d'affecter 12.206,97 euros à l'article R002 de la section de fonctionnement pour excédent antérieur reporté.

Délibération approuvée à l'unanimité.

13/2023 Budget photovoltaïque : Budget primitif 2023

Le Conseil Municipal décide d'adopter le budget suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	13 726,97 €	70 Ventes produits fabriqués, prestations	1 520,00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	13 726,97 €	Total des recettes réelles de fonctionnement	1 520,00 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	0,00 €	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	0,00 €
		R002 - Résultat reporté	12 206,97 €
Total des dépenses fonctionnement cumulées	13 726,97 €	Total des recettes de fonctionnement cumulées	13 726,97 €

Délibération approuvée à l'unanimité.

14/2023 Budget Langenthal : Approbation du compte administratif et du compte gestion 2022

Le Conseil Municipal,

Constate : que le Compte administratif et le Compte de gestion du Budget annexe du Lotissement Langenthal concordent et présentent les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	317,15 €		
012 Charges de personnel, frais assimilés	8 500,00 €		
65 Autres charges de gestion courante	914 445,05 €		
Total des dépenses réelles de fonctionnement	923 262,20 €	Total des recettes réelles de fonctionnement	0,00 €
042 Opération d'ordre transfert entre sections	207 410,58 €	042 opération d'ordre transfert entre sections	46 029,92 €
043 Opération d'ordre intérieur de la section	8 817,15 €	043 Opération d'ordre intérieur de la section	8 817,15 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	216 227,73 €	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	54 847,07 €
Total des dépenses fonctionnement cumulées	1 139 489,93 €	Total des recettes de fonctionnement cumulées	54 847,07 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Total des dépenses réelles d'investissement	0,00 €	Total des recettes d'équipement	0,00 €
040 opération d'ordre transfert entre sections	46 029,92 €	040 opération d'ordre transfert entre sections	207 410,58 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	46 029,92 €	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	207 410,58 €
Total des dépenses d'investissement cumulées	46 029,92 €	Total des recettes d'investissement cumulées	207 410,58 €

Constate : que le résultat net de l'année 2022 s'élève à -923 262,20 euros.

Rappelle : que les résultats 2021 sont à intégrer aux résultats 2022 afin d'obtenir le résultat de clôture 2022.

Fonctionnement		
Dépenses (a)		1 139 489,93 €
Recettes (b)		54 847,07 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)		-1 084 642,86 €
Résultat fonctionnement reporté N-1 (d)		1 145 100,09 €
Résultat de clôture 2022 (e=c+d)		60 457,23 €
Investissement		
Dépenses	Dépenses totales (f)	46 029,92 €
Recettes	Recettes N (a)	207 410,58 €
	Déficit N-1 investissement (b)	-207 410,58 €
	Recettes totales (c=a+b)	0,00 €
Solde d'exécution (g=c-f)		-46 029,92 €

Arrête : les résultats de l'exercice 2022, suivant le document en annexe, comme suit :

- l'excédent de fonctionnement cumulé est de : 60.457,23 euros
- le déficit d'investissement cumulé est de : 46.029,92 euros
- le résultat de clôture est de : 14.427,31 euros

Approuve : le Compte de gestion et le Compte administratif 2022 du Budget annexe du Lotissement Langenthal.

Délibération approuvée à l'unanimité.

15/2023 Budget Langenthal : Affectation des résultats 2022

Le Conseil Municipal,

Décide : d'affecter les résultats de l'exercice 2022 sur les articles D001 et R1068 :

- 46.029,92 euros sur le D001,
- 60.457,23 euros sur le R1068.

Note : que les résultats seront intégrés lors de l'adoption du Budget Primitif.

Délibération approuvée à l'unanimité.

16/2023 Budget Langenthal : Budget primitif 2023

Le Conseil Municipal,

Décide : le Budget primitif 2023 du lotissement Langenthal selon l'équilibre suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	44 225,00 €		
012 Charges de personnel, frais assimilés	4 800,00 €		
Total des dépenses réelles de fonctionnement	49 025,00 €	Total des recettes réelles de fonctionnement	0,00 €
042 opération d'ordre transfert entre sections	46 029,92 €	042 opération d'ordre transfert entre sections	95 054,92 €
043 opération ordre intérieur de la section	5 400,00 €	043 opération ordre intérieur de la section	5 400,00 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	51 429,92 €	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	100 454,92 €
		R002 - Résultat reporté	0,00 €
Total des dépenses fonctionnement cumulées	100 454,92 €	Total des recettes de fonctionnement cumulées	100 454,92 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
		16 emprunts et dettes assimilées	34 597,69 €
Total des dépenses réelles d'investissement	0,00 €	Total des recettes d'équipement	34 597,69 €
		10 dotations, fonds divers	60 457,23 €
		Total des recettes financières	60 457,23 €
		Total des recettes réelles	95 054,92 €
<i>040 opération d'ordre transfert entre sections</i>	95 054,92 €	<i>040 opération d'ordre transfert entre sections</i>	46 029,92 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	95 054,92 €	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	46 029,92 €
D001 - Résultat reporté	46 029,92 €		
Total des dépenses d'investissement cumulées	141 084,84 €	Total des recettes d'investissement cumulées	141 084,84 €

Autorise : Monsieur le Maire à mettre en œuvre le Budget primitif 2023 du lotissement Langenthal et à signer tous les documents nécessaires au présent budget.

Délibération approuvée à l'unanimité.

17/2023 **Marché de rénovation du parc d'éclairage public : avenant et validation du plan de financement**

Le Conseil Municipal,

Approuve : la passation de l'avenant suivant :

Objet marché Initial : Rénovation du parc d'éclairage public	Titulaire marché	Montant marché HT en euros	N° avenant	Montant avenant en HT	Nouveau montant du marché en HT
	EIFFAGE ÉNERGIE	168.582,00 €	1	8.193,00 €	176.775,00 €

Autorise : Monsieur le Maire à signer et à exécuter les différents avenants.

Valide : le plan de financement suivant :

Dépenses HT en €		Recettes en €	
Travaux	176.775,00	Etat Fonds Vert	141.420,00
		Mairie de Niederhausbergen	35.355,00
Total	176.775,00	Total	176.775,00

Note : que le marché sera validé quel que soit le montant de la subvention accordée.

Charge : Monsieur le Maire de présenter la demande de subvention, ainsi modifiée, auprès de la Préfecture.

Délibération approuvée à l'unanimité.

18/2023 Création et définition du mode de gestion du service d'un service périscolaire et extrascolaire

Le Conseil Municipal,

Décide : de créer un service public d'accueil périscolaire et extrascolaire au plus tard à compter du 1^{er} janvier 2024.

Décide : de recourir à une délégation de service public par voie d'affermage pour l'exploitation et la gestion du service pour un durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2024.

Dit : que cette délégation pourra être renouvelée expressément pour la même durée.

Autorise : Monsieur le Maire à signer tout document ou toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération approuvée à l'unanimité.

19/2023 Création de la commission de délégation de service public

Le Conseil Municipal,

Décide : de ne pas procéder au vote à bulletin scrutin secret.

Désigne : après élection comme membres de la commission de délégation de services publics :

<i>Titulaires :</i>	<i>Suppléants :</i>
Isabelle ESCH	Sylvie REY-FEIGENBRUGEL
Robert FEIGENBRUGEL	Philippe FUCHS
Geneviève CHAMPALE-ERTLE	Delphine REGIS

Délibération approuvée à l'unanimité.

20/2023 Création d'un poste d'adjoint technique des espaces verts pour besoin saisonnier

Le Conseil Municipal,

Décide : de créer un emploi pour besoins saisonniers à compter du 11 avril 2023 pour une durée maximale de six mois.

Précise : que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures hebdomadaire.

Décide : que la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire des adjoints techniques.

Charge : Monsieur le Maire de recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.

Note : que les crédits correspondants sont prévus dans le Budget primitif 2023.

Délibération approuvée à l'unanimité.

21/2023 Création de la commission communale consultative de la chasse

Le Conseil Municipal décide de désigner membres de la Commission Consultative Communale de la Chasse :

- Robert FEIGENBRUGEL,
- Geneviève CHAMPALE-ERTLE

Délibération approuvée à l'unanimité.

22/2023 Réforme des autorisations d'urbanisme dans le cas d'un ravalement de façade

Le Conseil municipal décide de soumettre les travaux de ravalement de façade au régime de la déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal.

Délibération approuvée à l'unanimité.

23/2023 Demande de subvention de l'école élémentaire internationale R. Schuman pour un enfant non scolarisé à Niederhausbergen

Le Conseil municipal décide d'octroyer une participation financière de 5 € par jour et par enfant à l'école élémentaire internationale Robert Schuman de Strasbourg, soit 25 €.

Délibération approuvée à l'unanimité.

24/2023 Avis sur le Rapport Annuel 2021 du Service Public d'Élimination des déchets EMS

Le Conseil Municipal,

Prend note : de la présentation au Conseil municipal des éléments du rapport présenté par le service eurométropolitain d'élimination des déchets pour l'exercice 2021.

Donne : un avis favorable à l'unanimité au rapport du service d'élimination des déchets.

25/2023 Avis sur le Rapport Annuel 2021 des Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement EMS

Le Conseil Municipal,

Prend note : de la présentation au Conseil municipal des éléments du rapport présenté par le service eurométropolitain Eau / Assainissement pour l'exercice 2021.

Donne : un avis favorable à l'unanimité au rapport Eau / Assainissement sur la qualité et le prix des services publics de l'eau et de l'assainissement.